

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

<u>Maître d'ouvrage</u>
Syndicat mixte de préfiguration du Grand Site de France de Conques

<u>Objet du marché</u>
Réalisation de la stratégie d'interprétation et d'accueil du Grand Site de Conques, déclinée en schéma d'accueil opérationnel

Marché public passé selon la procédure adaptée en application de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 -relatif aux marchés publics.

SOMMAIRE

Article 1 : Objet et forme du marché

Article 2 : Contexte de la mission

1. Les caractéristiques du Grand Site de Conques

- a) Le patrimoine du Grand Site
- b) La fréquentation
- c) Le contexte socio-économique

2. L'engagement du territoire dans la démarche Grand Site

- a) Les étapes passées et à venir
- b) Le périmètre du Grand Site
- c) L'Opération Grand Site en préparation/ soumise à l'Etat
- d) La gouvernance du Grand Site
- e) Les autres démarches et labellisations à prendre en compte

Article 3 : Objectifs et contenu de la mission

1- Objectifs en matière d'accueil et de gestion de la fréquentation

- a) Généraux dans le cadre de toute démarche Grand Site
- b) Spécifiques au Grand Site de Conques

2) Cadrage général de la mission

Article 4 : Pilotage, organisation de la mission et principes méthodologiques

Article 5 : Description des prestations par phases et compétences requises

1) Les phases et livrables

2) La durée

3) Les compétences à mobiliser

Article 6. Etudes passées et ressources existantes à prendre en compte

Article 7. Renseignements complémentaires

Article 1 : Objet et forme du marché

La mission a pour objet l'établissement de la stratégie d'interprétation et d'accueil du Grand Site de Conques, déclinée de manière opérationnelle en schéma d'accueil, dans le cadre de la démarche Grand Site de France.

Le présent cahier des charges définit le cadre des prestations à réaliser.

Article 2 : Contexte de la mission

Les collectivités membres du Syndicat mixte du Grand Site de Conques ont la volonté de déposer une candidature à la labellisation Grand site de France

Les échanges qui ont eu lieu ces dernières années avec les services de l'Etat (préfecture, DREAL, ministère de la transition écologique) ont permis progressivement de préciser les étapes du cheminement vers la labellisation. La qualité du paysage, ainsi que les actions portées en matière de préservation du patrimoine, de tourisme et de programmation culturelle, sont d'ores et déjà reconnues comme à la hauteur d'une labellisation. Néanmoins, il a été convenu qu'une Opération Grand Site était nécessaire avant de solliciter le label, tout particulièrement pour préciser la stratégie d'aménagement et d'accueil du Grand Site ainsi que mettre en place et faire vivre la nouvelle gouvernance.

Le schéma d'accueil doit permettre d'organiser la gestion de la fréquentation sur le territoire du Grand Site sur la base d'une stratégie d'interprétation révélatrice de l'esprit des lieux, de manière à améliorer l'accueil du public en préservant l'environnement et les paysages.

1. Les caractéristiques du Grand Site de Conques

Le Grand Site se situe sur les contreforts sud-ouest du Massif Central, à la limite du Rouergue et de l'Auvergne, en zone de moyenne montagne. Il est à égale distance des préfectures de l'Aveyron et du Cantal, Rodez et Aurillac, et de Figeac, sous-préfecture du Lot. C'est un territoire rural et relativement enclavé. Le Grand Site couvre 11 000 ha mais ne compte que 1500 habitants.

Le site classé de « Conques et les gorges du Dourdou » forme le cœur du Grand Site abritant la cité médiévale de Conques.

Conques est reconnue au niveau international et attire près de 500 000 visiteurs chaque année, dont plus de 20 000 marcheurs parcourant le chemin de Saint-Jacques.

Les paysages du Grand Site se caractérisent par des vallées encaissées qui contrastent avec des plateaux ouverts et agricoles. L'alternance des bois, des prairies et des landes sauvages dans les versants en est également une des caractéristiques. Les villages à l'architecture traditionnelle des bords de plateaux, des versants et des vallées maillent le paysage.

a) Le patrimoine du Grand Site

- Le patrimoine protégé

Au titre du paysage

Le paysage autour de Conques ne bénéficiait jusqu'à récemment que d'une simple inscription au titre de la loi de 1930 et ce, depuis 1942 avec une extension en 1976. Le classement a été étudié à plusieurs reprises et plusieurs fois retardé avant que ne soit lancée la procédure de classement de Conques et des gorges du Dourdou en 2014. Ce classement est effectif depuis le 15 janvier 2021.

Bien plus large que l'ancien site inscrit, le site classé reconnaît « l'unité géomorphologique que constituent les gorges du Dourdou qui forment avec le bourg et l'abbaye un ensemble indissociable et qui contribuent à la perception et à la compréhension des lieux ainsi qu'à l'émotion ressentie ». Cf rapport de présentation du projet de classement - DREAL Occitanie

Les valeurs mises en avant par le rapport de présentation (qui expriment l'esprit des lieux du site classé) sont les suivantes :

- Un site caché et reculé
- Une « vallée rocheuse » au caractère sauvage
- Une occupation du site ancienne, qui grave son identité et caractérise son développement
- Un site très fréquenté encore aujourd'hui

Les critères retenus pour le classement sont :

- Le critère pittoresque « *tant ces paysages sont plaisants à voir et à dessiner* »
- Le critère historique « *en raison de la forte présence monastique qui a imprégné ce lieu d'une histoire reconnue internationalement par une inscription sur la liste du patrimoine mondial.* »

Cf rapport CGEDD à la CSSPP, mai 2019

Au titre des monuments historiques

Le bourg de Conques au sein du futur site classé bénéficie de protections anciennes au titre des monuments historiques. L'abbatiale romane a été classée en 1838, puis le Trésor d'orfèvrerie en 1895, le Pont Romain en 1930 et enfin l'aire du cloître en 2002.

L'abbatiale comprend le tympan remarquable du Jugement dernier ainsi que les vitraux de Pierre Soulages et Jean-Dominique Fleury.

Dans le Grand Site, trois autres bâtiments sont classés ou inscrits :

- Le château de Montarnal (Sénergues), XIV^{ème} siècle, classé ;
- Le château de Selves (village de La Vinzelle, Conques-en-Rouergue), XVI^{ème} siècle, classé ;
- Le château de Vieillevie : XI^e siècle-XV^e siècle XVI^e siècle, inscrit.

Au titre du bien Unesco Chemin-de-Saint-Jacques de Compostelle en France

La reconnaissance patrimoniale a été confortée en 1998 par l'inscription sur la liste du patrimoine mondial l'Humanité par l'Unesco de l'abbatiale et du Pont des Pèlerins (dit Pont romain) au titre du bien culturel en série « Les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France ».

Au titre de la biodiversité

Le lit mineur de la rivière Lot est compris jusqu'à Grand-Vabre en zone spéciale de conservation Natura 2000. Il s'agit de la zone « Haute vallée du Lot entre Espalion et Saint Laurent d'Olt et gorges de la Truyère, Basse vallée du Lot et le Goul » (FR7300874).

Plusieurs éléments ont concouru au classement de cette zone en site d'intérêt communautaire dont :

- la présence de deux espèces d'intérêt communautaire : la Loutre d'Europe et le Chabot ;
- des habitats aquatiques que l'on retrouve le long du Lot et de ses affluents

Seuls le lit mineur du Lot et ses habitats aquatiques sont concernés dans le projet de Grand Site.

- Une richesse patrimoniale à comprendre plus largement

Le patrimoine géologique

Le territoire était manifestement connu et exploité de longue date pour ses ressources minières importantes. En effet, il est traversé par la faille géologique dite du Kaymar. Les alentours du Puech du Kaymar sont riches en filons de différentes natures. Deux mines d'argent gallo-romaines y ont été largement exploitées dès le milieu du 1^{er} siècle av JC. Par ailleurs, de nombreux ateliers de réduction de minerai de fer étaient présents dès l'Antiquité et jusqu'au Moyen Age sur le plateau dominant les mines, compris entre le Puech du Kaymar et Conques.

Le patrimoine religieux

Le Grand Site est riche d'un ensemble d'églises, de chapelles, de croix, souvent liées à l'histoire de l'abbaye de Conques, ainsi que de chemins de croix.

Le patrimoine lié à la vie et aux pratiques agricoles

Le Grand Site comporte également de nombreux éléments liés aux pratiques agricoles : demeures, granges, secadous, cabanes de vignes, terrasses et murets de pierre sèche... hérités de l'occupation des lieux en lien avec le développement de l'abbaye.

b) La fréquentation

En termes de fréquentation, Conques est le lieu d'attrait des visiteurs avec environ 500 000 visiteurs par an. Toutefois, le Grand Site comprend des lieux de visite et d'activités complémentaires qui n'ont pas la notoriété de Conques mais qui, pour certains, sont malgré tout bien repérés : les villages de La Vinzelle et de Montarnal ainsi que le château de Vieillevie en vallée du Lot.

Conques est le carrefour de plusieurs GR (65, 465, 62) et le Grand Site dispose de nombreux chemins de randonnée et parcours de trail. La vallée du Lot est également un lieu d'activités nautiques entre Vieillevie et Grand-Vabre avec près de 20 000 pratiquants chaque année.

La question de la sur-fréquentation se pose à Conques, essentiellement sur quelques semaines l'été. Les ailes de saison sont bien investies et la saison touristique s'étale d'avril à octobre, notamment grâce aux visites de groupes et de scolaires, à la présence du Chemin de Saint-Jacques et au motif principal de visite lié à la découverte du patrimoine bâti.

L'enjeu est donc de davantage mettre en valeur le Grand Site en diffusant la fréquentation et en retenant davantage les visiteurs en séjour.

Aujourd'hui, l'accès au Grand Site se fait majoritairement en voiture individuelle vu sa situation, principalement par la route départementale depuis Rodez ou depuis la vallée du Lot. Une liaison par autocar existe également pour rejoindre Rodez, renforcée d'avril à octobre avec deux allers-retours quotidiens.

En termes de stationnement, les parkings pour les visiteurs se trouvent très majoritairement à Conques ou à proximité. Un réaménagement conséquent des parkings de Conques a eu lieu en 2019. Il s'agissait de mieux accueillir les visiteurs, en restructurant l'organisation du stationnement et en aménageant certains lieux d'accueil. Une attention particulière a été portée au marquage des entrées et des seuils du village. Des bornes d'entrée ont été installées.

Des parkings d'ampleur limitée se trouvent également dans les autres sites de visite et de loisirs : La Vinzelle, Montarnal, Saint-Projet. La fréquentation questionne ici le dimensionnement de ces stationnements et de la desserte.

Sans pouvoir passer majoritairement outre la voiture individuelle, l'enjeu est de développer des possibilités d'accès et de découverte par les mobilités douces.

c) Le contexte socio-économique

Le territoire connaît, à l'image d'autres territoires ruraux, une baisse démographique même si la diminution est moins rapide depuis une vingtaine d'années. Cette diminution s'accompagne d'un vieillissement relativement prononcé de la population. La part des personnes âgées de 75 ans ou plus atteint 16,4% de la population (9,3% à l'échelle nationale ; 14% pour l'Aveyron et le Cantal). On constate cependant une réelle, bien que modeste, attractivité du territoire avec l'arrivée de nouveaux habitants, ce qui permet de limiter la baisse démographique.

L'économie est principalement portée par l'agriculture et l'artisanat ainsi que le tourisme.

L'agriculture a eu et a toujours un rôle fondamental pour façonner et préserver les caractéristiques paysagères du Grand Site et soutenir son développement économique et social. Bien que fortement dominée par l'élevage, elle se distingue par une grande diversité à l'échelle d'un territoire restreint.

Elle est fragilisée par la difficulté de transmission des exploitations et la diminution du nombre d'agriculteurs, ce qui conduit à la fermeture progressive des paysages et à l'enfrichement.

Les commerces et les services sont présents mais fragiles dans les différents villages. Ils sont pourtant essentiels tant aux habitants qu'aux touristes en séjour.

De nombreux artisans d'art sont également installés sur le territoire et particulièrement présents à Conques. Les collectivités souhaitent davantage valoriser leur travail et les mettre en réseau, notamment par la mise en place récente de manifestations annuelles. La commune de Conques-en-Rouergue a d'ailleurs récemment obtenu le label « Ville et Métiers d'Art » (août 2022).

Le territoire est également riche de nombreuses associations, conjuguant notamment mise en valeur du patrimoine et animation locale.

Dans ce contexte, le tourisme est une activité importante pour faire vivre le territoire. Toutefois, les investissements ou actions en ce domaine peuvent parfois susciter du rejet ou de l'incompréhension de la part de ceux qui n'y sont pas directement associés. Il peut être également reproché à Conques de ne pas profiter suffisamment au territoire alentours.

La stratégie du Grand Site pour les années à venir devra particulièrement prendre en compte la volonté d'élargir l'aire d'influence économique et sociale à l'ensemble du Grand Site voire au-delà. De même, les actions proposées devront conjuguer qualité d'accueil des visiteurs et qualité de vie des habitants.

2. L'engagement du territoire dans la démarche d'Opération Grand site

a) Les étapes passées et à venir

La démarche d'OGS vise à reconnaître des territoires au paysage d'exception et de grande notoriété, confrontés à une forte fréquentation touristique et engagés dans des programmes d'actions cohérents pour la gérer au mieux et conjuguer préservation du paysage et développement local.

Les territoires qui souhaitent s'engager dans la démarche présentent un dossier déclinant leur projet d'aménagement et de gestion du site. Une fois atteint un certain niveau d'exigence, ils peuvent prétendre au label Grand Site de France délivré par le ministère de la transition écologique et solidaire. Seuls 21 grands sites détiennent le label à ce jour.

La démarche initiée à Conques dans les années 90 puis abandonnée, a été relancée en 2011 de manière opérationnelle par le territoire en 2017. La procédure de classement conduite par l'Etat s'est donc faite parallèlement aux premiers travaux sur le contenu de l'Opération Grand Site.

L'objectif est de présenter un dossier d'Opération Grand Site en 2023 puis de déposer une demande de labellisation pour être labellisé en 2025.

La réalisation d'un schéma d'accueil est l'action majeure de l'Opération Grand Site, telle qu'attendue par l'Etat qui a souligné : « la stratégie globale et maîtrisée de l'aménagement du territoire reste à élaborer, en particulier sur les aspects fonctionnement et gestion des flux de visiteurs. »

Cette action est donc essentielle pour présenter la demande de label et définir le plan d'actions présenté dans le dossier de labellisation. Elle devra s'appuyer sur un récit, autrement dit une interprétation du territoire.

b) Le périmètre du Grand Site

La définition du périmètre du Grand Site a fait l'objet d'une étude paysagère récente à la demande de l'État pour donner suite à la reconnaissance paysagère et culturelle développée dans le rapport de présentation du site classé. Elle prend en compte, en cohérence avec les valeurs du site classé :

- Des critères paysagers : des vallées qui se ressemblent au caractère sauvage, des villages cachés
- Des critères historiques et patrimoniaux : dans la continuité de l'histoire liée à la richesse géologique, l'histoire du Haut Moyen Age avec les rocas et l'empreinte du fait religieux élargie au Grand Site

- Des critères d'accueil et de gestion de la fréquentation : le territoire offre une échelle pertinente pour gérer la fréquentation et diffuser les flux touristiques au-delà de Conques.

Ce périmètre de 11 000 ha, qui dépasse largement la cité médiévale de Conques et le site classé, rend d'autant plus nécessaire la réalisation d'un schéma d'accueil. En effet, jusque-là, l'échelle pour penser la gestion de la fréquentation était essentiellement la cité de Conques. **En élargissant le périmètre, les possibilités de gestion et de diffusion de la fréquentation - en vue d'une découverte progressive reliée à Conques - s'en trouvent amplifiées. Mais il convient précisément de penser et structurer l'accueil et la gestion de la fréquentation aux différentes échelles (cité de Conques, site classé, Grand Site, territoire dans lequel s'inscrit le Grand Site).**

c) La gouvernance du Grand Site

Du fait du périmètre, plusieurs collectivités locales sont impliquées dans le projet : communes de Conques-en-Rouergue, Cassaniouze, Pruines, Sénergues, Vieillevie ; communautés de communes Conques-Marcillac et Châtaigneraie Cantalienne ; Départements de l'Aveyron et du Cantal.

Il faut par ailleurs préciser que le périmètre concerne en grande partie la commune de Conques-en-Rouergue, ce qui lui donne une place particulière dans la démarche. Il s'agit depuis 2016 d'une commune nouvelle rassemblant 4 communes historiques : Conques, Saint-Cyprien-sur-Dourdou, Noailhac, Grand-Vabre.

Un syndicat mixte vient d'être créé et installé au sein duquel les différentes collectivités sont représentées.

La gouvernance est donc très récente et le schéma d'accueil doit aider à fédérer les acteurs autour d'une vision partagée.

Le syndicat mixte est l'animateur de la démarche et le coordonnateur des actions conduites. A ce titre, il porte la réflexion et l'étude sur le schéma d'accueil. Il est l'interlocuteur politique et technique du prestataire. En revanche, le syndicat mixte ne dispose pas de compétences ni de moyens d'investissement. Par conséquent, les actions qui seront identifiées dans le schéma d'accueil et impliquant les acteurs publics seront nécessairement portées par les collectivités locales ou les autres partenaires publics.

Cet aspect doit être pris en compte dans les propositions qui seront faites pour le schéma, en identifiant de quel maître d'ouvrage est susceptible de relever telle ou telle action.

Un comité de pilotage a été mis en place, co-présidé par la préfète de l'Aveyron et le président du syndicat mixte, chargé de valider les orientations prises aux grandes étapes du projet.

Le comité de pilotage sera nécessairement sollicité aux grandes étapes d'établissement du schéma d'accueil.

d) Les autres démarches et labellisations à prendre en compte

Même si le présent cahier des charges est lié à la démarche Grand Site de France, il faut noter que le territoire s'inscrit également dans d'autres démarches proches par leur périmètre géographique, leur esprit et leurs objectifs, notamment le Plan d'urbanisme local intercommunal (PLUi) de la communauté de communes Conques-Marcillac.

L'abbatiale et le pont des pèlerins de Conques sont des composantes du Bien Unesco « Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle-en-France ». La zone tampon de ces deux composantes est le site classé des gorges du Dourdou. C'est donc à cette échelle que le plan de gestion local a été établi, en s'appuyant en partie sur le travail fait pour le projet Grand Site de France.

Le territoire de Conques est également labellisé Grand Site Occitanie (GSO). Le « cœur emblématique » du territoire GSO correspond au village de Conques et au site classé des gorges du Dourdou. Il est donc semblable au cœur patrimonial du futur Grand Site de France. Le « périmètre d'influence territoriale » du GSO correspond en revanche au territoire administratif de la communauté de communes Conques-Marcillac en lien avec la compétence tourisme de cette collectivité.

Néanmoins, le projet GSO partage en grande partie les mêmes objectifs de préservation et de mise en valeur du patrimoine ainsi que de qualité d'accueil et de diffusion de la fréquentation pour favoriser le développement du territoire environnant. De nombreuses actions sont communes aux deux projets.

Le schéma d'accueil devra prendre en compte ces démarches ainsi que l'articulation des périmètres de projet. Les partenaires concernés feront partie des interlocuteurs associés à la réflexion.

Article 3 : Objectifs et contenu de la mission

1- Objectifs en matière d'accueil et de gestion de la fréquentation

a) Généraux dans le cadre de toute démarche Grand Site de France

Toute démarche Grand Site de France est guidée par 3 grands objectifs :

- Préserver et mettre en valeur le paysage
- Accueillir, gérer et diffuser la fréquentation en respectant l' « esprit des lieux »
- Favoriser le développement économique et social, en suscitant des projets respectueux du site, en accord avec les ressources du territoire et les attentes des habitants.

Plus précisément, en matière d'accueil et de gestion de la fréquentation, il est attendu dans tous les grands sites de mener des actions cohérentes pour :

- Désengorger le lieu de visite principal durant les périodes de forte fréquentation
- Faire découvrir le patrimoine du Grand Site
- Préserver le site classé
- Diffuser la fréquentation dans le temps et dans l'espace
- Favoriser les mobilités douces et les transports alternatifs à la voiture
- Favoriser un tourisme de séjour et de découverte
- Développer des activités et soutenir des projets qui concilient développement local et préservation du paysage et de l'environnement
- Encourager la consommation des produits locaux
- Concilier vie des habitants toute l'année et tourisme (donc favoriser les projets qui répondent aux différents publics).

Il va être particulièrement vérifié lors de la demande de label que les aménagements et les services aux visiteurs sont fondés sur le respect de l'identité et de la singularité des lieux.

Les itinéraires, aménagements, services proposés en matière d'accueil doivent servir l'immersion dans le Grand Site et respecter son paysage et ses valeurs.

b) Spécifiques au Grand Site de Conques

Le Grand Site de Conques se caractérise par son caractère rural, loin des grands axes et de ce fait relativement enclavé. La topographie est par ailleurs contraignante. La question de l'accès, de la mobilité et du stationnement est donc un sujet nécessairement complexe.

Par ailleurs, la tendance d'une partie des visiteurs est de s'en tenir à la visite de la cité de Conques et d'ignorer son contexte ainsi que les autres richesses du territoire.

Cela a conduit à l'identification suivante des objectifs en termes d'accueil et gestion de la fréquentation et à leur déclinaison que le schéma d'accueil devra traduire :

- **En véhicule motorisé : faire apprécier l'arrivée vers Conques pour inciter à l'arrêt et à la découverte progressive**

Le cheminement doit faire partie de la visite et ne doit pas être juste le moyen de vite arriver à Conques.

➔ **Privilégier les arrêts dans les villages et les hameaux**

- Soigner l'accueil dans les villages (signalétique, barrières traditionnelles...)
- Apporter de l'information et des services (toilettes, commerces...)
- Valoriser les savoir-faire et les produits locaux
- Favoriser des stationnements avec des cheminements/circuits (vélo, marche...) vers Conques
- Etudier hypothèse d'une navette saisonnière durant les périodes de forte fréquentation (et plus particulièrement quel doit être son circuit et ses points d'arrêt).

➔ **Mieux mettre en scène et exploiter certaines séquences**

- Les séquences d'arrivée vers Conques (ex : entrée dans les gorges du Dourdou ou séquence du parking jusqu'à la confluence du ruisseau de Sainte-Anne)
- La confluence Lot-Dourdou/secteur des Péliés,
- etc...

➔ **Faire des routes un moyen d'accès mais aussi de découverte**

- Hiérarchiser les itinéraires (en prenant en compte les capacités et classifications routières existantes ainsi que l'intérêt de chaque itinéraire, sa pertinence par rapport à l'interprétation des paysages et son adéquation avec les différents modes de déplacement, etc...)
- Susciter/ permettre des arrêts à certains points de vue : Les identifier/ les aménager a minima si nécessaire.

- **Le stationnement : gérer et positionner de manière adéquate les points d'arrêt selon les itinéraires, les véhicules et les périodes**

- Ne pas chercher à « coller » systématiquement le lieu de stationnement au lieu de visite, notamment pour ne pas dégrader le site et pour permettre aux visiteurs de découvrir progressivement
- Ce principe doit toutefois se concilier avec l'accessibilité (PMR, personnes âgées, jeunes enfants, etc...). Des mesures dérogatoires doivent être prévues. La possibilité d'envisager des circuits particulièrement adaptés aux personnes à mobilité réduite est à étudier.
- Préciser/ décliner les solutions selon les saisons/le niveau de fréquentation et selon les véhicules : voitures, camping-cars, bus, motos, vélos...
- Les stationnements doivent être sobres et intégrés sans dénaturer les lieux ; on privilégiera souvent de petits stationnements ainsi que de simples haltes.

- **La marche : encourager la pratique de la marche comme moyen privilégié de découverte du Grand Site**

- Faire l'état des lieux des chemins de randonnée actuels et historiques, de leur intérêt, leur pertinence pour faire découvrir le Grand Site
- Préciser la structuration d'ensemble et sa déclinaison éventuelle, selon les publics ou les thématiques de découverte par exemple
- En fonction des chemins privilégiés pour découvrir le patrimoine, identifier les lieux de départ /de stationnement à mieux identifier/aménager

- **Le vélo : encourager sa pratique dans le Grand Site**

- Valoriser l'itinéraire vélo V86, la Vallée du Lot à Vélo
- Par une identification de circuits adaptés pour la découverte du patrimoine mais aussi adaptés à la pratique et assez sécurisés
- Par les équipements et services : stationnement, bornes de recharge, points eau, services de réparation...

- Prendre en compte les attendus du label Accueil Vélo pour les différents prestataires

A noter que diverses opérations tant de restauration que d'aménagement (stationnement, services...) ont été réalisées, tout particulièrement à Conques mais aussi dans les autres villages. D'autres sont engagées ou à venir.

La priorité dans le schéma d'accueil est donc bien de travailler sur les accès et les liaisons, et moins les aménagements bâtis conséquents. Un focus particulier est attendu sur l'interprétation par les chemins de randonnée.

2) Cadrage général de la mission

L'objectif des élus du Grand Site est de disposer à travers la déclinaison du schéma d'accueil d'un document à la fois stratégique et opérationnel pour penser et planifier les aménagements et services à prévoir pour les 10 prochaines années :

- **Stratégique** car il doit aborder globalement le Grand Site, et partant de son fonctionnement actuel proposer le fonctionnement souhaité pour l'avenir et porter une vision d'ensemble partagée par tous les élus ;
- **Opérationnel** car il doit décliner de manière très concrète les aménagements et actions à prévoir par sujet et par lieu. Les propositions précises et chiffrées doivent permettre aux élus de prendre des décisions.

Le schéma d'accueil devra notamment permettre de :

1) Raconter une histoire commune à l'échelle du Grand Site grâce à une stratégie d'interprétation

Actuellement, les différents sites de visite du Grand Site sont perçus comme des lieux distincts les uns des autres sans que le visiteur perçoive les liens existants entre eux. De plus, le paysage dans sa globalité est plus perçu comme un « écrin », « arrière-fond » du patrimoine bâti que comme un sujet de découverte en lui-même. Il y a donc l'enjeu de passer une logique de « sauts de puce » d'un lieu à un autre à une logique d'un cheminement de découverte et d'un maillage d'ensemble du Grand Site.

S'il n'est pas demandé d'établir un schéma d'interprétation, il est en revanche nécessaire de fonder le schéma d'accueil sur des grands principes d'interprétation. Le rapport de présentation du site classé initiait un récit pour la découverte de Conques. Le prestataire devra se fonder sur ces éléments, les développer et les préciser comme fondement du schéma d'accueil.

2) Accueillir les visiteurs et diffuser la fréquentation à l'échelle du Grand Site en se fondant sur la stratégie d'interprétation définie

Cela implique de comprendre les flux actuels et de projeter leur évolution souhaitable, de manière globale, puis en la déclinant :

- Sur les différents sujets : signalétique, stationnement, services, itinéraires de visite selon les publics et les mobilités...
- Dans les différents lieux du Grand Site en tenant compte de leur sensibilité et de leur capacité d'accueil respective.

Article 4 : Pilotage, organisation de la mission et principes méthodologiques

Le Président du Syndicat Mixte et le chef de projet seront les référents du prestataire.

Un groupe de travail resserré et un comité de pilotage seront constitués. Ils s'appuieront sur les instances du syndicat mixte ainsi que le comité de pilotage.

Il est demandé au prestataire de proposer une méthode permettant d'être efficace, de mobiliser et d'optimiser les échanges et les réunions avec les différents interlocuteurs, afin de susciter le partage des idées et la concertation. Les échanges concrets sur site seront favorisés.

Article 5 : Description des prestations par phases et compétences requises

1) Les phases et livrables

Phase 1 : Diagnostic et formalisation d'une stratégie couplant l'interprétation à l'accueil

Le prestataire devra s'immerger dans le Grand Site, observer le fonctionnement actuel et prendre connaissance des études passées.

Des échanges avec les élus et les techniciens des collectivités concernés et des principaux partenaires devront être ensuite organisés. L'expérience, les observations et les attentes des acteurs locaux seront également prises en compte.

Le diagnostic précisera notamment, à partir des points suivants :

- Le fonctionnement actuel du site en termes d'accueil, de flux et de mobilités, selon les sites d'intérêt ;
- Les outils mobilisés : informations, aménagements, services, outils d'interprétation... ;
- Les constats et le potentiel en termes d'itinéraire, dont plus particulièrement les itinéraires de randonnée ;

Les forces et faiblesses qui en ressortent en matière d'interprétation et d'accueil.

L'analyse sera fondée sur les observations du prestataire et sur les données détenues par le syndicat mixte et ses partenaires.

Il est convenu qu'il n'est pas attendu une étude de fréquentation en tant que telle mais une compréhension générale des principaux flux telle que nécessaire pour bâtir une stratégie. Si certaines données viennent à manquer et s'avèrent nécessaires à l'analyse, les collectivités pourront faire des comptages et mobiliser des outils spécifiques (comptages routiers par exemple).

Il est à noter que parallèlement le syndicat mixte souhaite mieux partager les outils de suivi de la fréquentation actuels et les compléter en fonction des besoins.

Une fois le diagnostic partagé avec les élus sous forme de supports synthétiques et pédagogiques, le prestataire proposera **une stratégie d'accueil fondée sur :**

- Une mise en valeur /mise en scène du paysage et du patrimoine du Grand Site répondant aux objectifs d'interprétation ;
- Une structuration territoriale permettant de relier les différents sites et lieux d'accueil entre eux en précisant leurs intérêts, leurs fonctions respectives, etc... ;
- Des itinéraires de découverte, en fonction des routes et chemins de randonnée ainsi qu'en fonction des publics et des types de mobilité ;
- Des améliorations de la capacité en stationnement (aménagement, déplacement, création ou suppression, solutions alternatives/temporaires estivales) qui permettent une intermodalité des flux (piétons, cyclistes, voitures, camping-cars, cars, etc...) ;
- Des suggestions d'hébergements par mise en valeur des potentialités du territoire ;
- La mise en place éventuelle de solutions saisonnières telle qu'une navette.

Une fois cette stratégie discutée et validée par les élus, elle sera déclinée en fiche-actions opérationnelles dans les différents lieux du Grand Site (ex : l'accès à Montarnal) et/ou sur des sujets thématiques ciblés (ex : la signalétique).

Il faudra veiller à la stricte nécessité des nouveaux équipements (aires de stationnement par exemple) et à leur juste dimensionnement par rapport aux besoins. Les aménagements devront être intégrés, sobres et cohérents entre eux. Les propositions doivent être réalistes, en proposant des solutions à court, à moyen et à long terme.

Un focus particulier sera fait sur les itinéraires de randonnée afin de permettre aux élus de faire des choix et de cibler les actions prioritaires en la matière pour développer et structurer la découverte par la randonnée dans le Grand Site.

Les fiches actions préciseront le lieu, le maître d'ouvrage, les préconisations de méthode et de réalisation, le budget pressenti et comporteront des croquis ou schémas pour aider la maîtrise d'ouvrage. La déclinaison doit correspondre à des plans schéma au 1/10000e, déclinaison au 1/1000 (parcellaire).

Le schéma directeur proposera, si cela s'avère nécessaire, plusieurs scénarios de mise en œuvre des actions, en les jalonnant selon des critères de priorité au vu des enjeux et de la faisabilité technique et financière.

La hiérarchisation et le phasage des actions sont nécessaires pour clarifier le déroulement des opérations à mener. Il s'agit de les articuler de telle sorte que leur réalisation soit cohérente dans le temps et entre elles. Il faudra notamment préciser quelles actions sont liées et doivent nécessairement être menées simultanément ou à la suite les unes des autres.

Si certaines actions ne peuvent être immédiates, il est souhaitable de présenter des propositions transitoires d'attente (stationnement, circulation, etc.) ainsi que les possibilités d'optimisation à court terme.

Phase	Objectifs	Livrables
1- Diagnostic et formalisation d'une stratégie couplant l'interprétation et l'accueil	Donner à comprendre les forces et faiblesse du fonctionnement actuel du Grand Site en matière d'interprétation et d'accueil Projeter les évolutions souhaitables en associant l'interprétation et l'accueil et la stratégie générale qui en découle	Rapport de synthèse écrit (diagnostic + stratégie d'ensemble proposé) + Présentation synthétique pour utilisation lors des diverses réunions Formalisation à différentes échelles du maillage /de la structuration proposés, à l'échelle du Grand Site et par secteurs (sous forme de cartes, croquis, plans...) et des itinéraires et stationnements selon les usages et les mobilités... Un focus particulier est attendu sur les itinéraires de randonnée.
2- Déclinaison en schéma d'accueil opérationnel	Décliner la stratégie validée en actions opérationnelles, hiérarchisées, liées les unes aux autres et phasées. Prévoir si nécessaire différents scénarii en fonction des priorités et du cadre financier et technique Définir le programme et faire	Rapport de synthèse écrit + Présentation synthétique pour utilisation lors des diverses réunions Cartes de localisation des actions proposées, à différentes échelles (Grand Site ; secteur ciblé ; village...) Fiches-actions opérationnelles chiffrées

	des préconisations architecturales et paysagères	Dont action ciblée sur les circuits de randonnée Programme des aménagements : repérage cadastral, démarche à entreprendre, traitement, équipements éventuels, échéances envisageables, enveloppe financière Synthèse récapitulative sur l'intégration paysagère et architecturale des aménagements
--	--	--

2) La durée

A partir de la notification du marché, la prestation devra se dérouler sur 12 mois maximum.

Le prestataire est libre de proposer une période plus courte dans la mesure où la méthode proposée le justifierait. Les différents temps de validation doivent être bien pris en compte.

La répartition du temps entre les 2 phases doit être précisée en la justifiant par la méthode choisie.

Toutefois, les candidats sont alertés sur le fait qu'un temps suffisant devra être laissé à la discussion des scénarii proposés et des fiches-actions opérationnelles, pour pouvoir les ajuster si nécessaire. Le temps consacré au diagnostic doit donc être maîtrisé et limité et s'appuyer sur les documents existants.

3) Les compétences à mobiliser

Elles sont transversales et devront s'articuler.

La compétence d'un paysagiste concepteur expérimenté est indispensable, le paysage devant être le fil directeur de la réflexion. Il coordonne l'ensemble de la réflexion et des travaux.

Par ailleurs, des compétences sont nécessaires en matière :

- **D'urbanisme et aménagement du territoire**
- **De stratégie de découverte d'espaces /sites patrimoniaux remarquables**
- **De mobilités**

Le prestataire ou le mandataire s'assure d'une bonne coordination des compétences mobilisées et nomme un interlocuteur qui assure la cohérence et la synthèse des apports.

Des expériences de mise en valeur de sites à forte valeur patrimoniale sont indispensables.

Article 6. Etudes passées et ressources existantes à prendre en compte

Des rapports et études ont été réalisés ces dernières années tant à l'échelle du site classé que du Grand Site. Ils ont été travaillés et validés conjointement par les collectivités locales engagées dans la démarche et les services de l'Etat. Ils sont donc considérés comme le socle à partir duquel le prestataire devra conduire sa mission. **Il est donc attendu qu'il les prenne en compte et se les approprie et qu'il ne développe pas des analyses redondantes avec le travail déjà effectué.** A partir de cette base de réflexion, il pourra bien sûr proposer des développements et compléments à condition qu'ils soient nécessaires au schéma d'accueil et qu'ils s'inscrivent bien dans le présent cahier des charges.

Documents et études sur le site classé :

- Rapport de classement, dont : reconnaissance paysagère et structurelle, émergence d'un récit ; définition des valeurs du site classé
- Cahier de gestion du site classé, 2021
- Dépliant d'information à l'attention des habitants, 2021

Documents et études sur le Grand Site :

- Note argumentaire approuvée par le ministère de la transition écologique, 2019
- Etude paysagère pour déterminer le périmètre du Grand Site, 2020
- Film réalisé dans le cadre de l'étude paysagère, 2020
- Définition de la valeur patrimoniale/esprit des lieux
- Cartes diverses